



Confédération Paysanne

Congrès de Saint Jean Pied de Port

22 & 23 avril 2015

Agriculture paysanne : restons fermes !

Rapport d'orientation

Fait à Bagnolet, le 17 mars 2015

Voté à Ispoure, le 22 avril 2015

Sommaire

Introduction	3
1 - L'agriculture paysanne un projet de société résolument moderne.....	5
11 - L'agriculture paysanne, un projet politique en conflit avec les choix (des) dominants	5
12 - L'agriculture paysanne, une résistance et un combat	6
Contre l'industrialisation de l'agriculture	6
L'agriculture paysanne, résistance contre la récupération de ses concepts.....	7
2 - L'agriculture paysanne, des outils, un dialogue, des conditions de réalisation	9
21 - Avec les politiques	9
22 - Avec la société civile	11
23 - Avec les paysans du monde.....	11
24 - Pour et avec les paysannes et les paysans.....	12
A la rencontre des nouvelles formes de lutte et de vie sociale	13
25 - Pour et avec les militants.....	13
26 - Pour un diagnostic agriculture paysanne à l'échelle des territoires	14
Agriculture paysanne hors les murs de la ferme ?	14
Entre les fermes.....	14
Outils collectifs	15
3 – Mettre en œuvre la solidarité, concrètement.....	17
31 - Dans le cadre actuel	17
L'agroécologie ne peut être que paysanne !	17
32 - La recherche d'alternatives	18
33 - Sur nos deux jambes	19
Conclusion	20
Pour une politique de la demande	20
Au sens économique	20
Au sens politique	20
Annexes : motions adoptée au congrès	21
Motion « L'avenir de la Confédération paysanne, sa stratégie, son positionnement politique et sa place dans l'échiquier politique »	21
Motion « Pour une AG nationale en 2016 sur les questions sociales ! ».....	21
Motion « La Confédération paysanne, syndicat libre »	23

Introduction

Tous les deux ans, les équipes en place au Comité national et au Secrétariat national de la Confédération paysanne écrivent un rapport d'orientation. Il s'agit de l'état de la réflexion interne au syndicat à la fin de chaque mandat, et la feuille de route pour les deux années à venir du nouveau mandat qui va s'ouvrir cette année avec le Congrès de Saint-Jean-Pied-de-Port en Pays Basque.

Comme à chaque étape de congrès, le contexte est particulier pour la société politique dans son ensemble, pour le monde agricole et pour la Confédération paysanne.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, à la veille des premières élections « départementales » qui ont partout en monde rural redessiné les vieux cantons, la crainte de voir arriver l'extrême droite en tête de scrutin est plus prégnante que jamais. Et si cette menace devenait réalité, nous nous retrouverions sans doute devant la deuxième grande secousse de l'année 2015, puisque les attentats qui ont tué les journalistes de Charlie Hebdo et les mobilisations qui ont suivi sont encore très présents dans tous les esprits. Une ambiance et un contexte politique très particulier, dans lequel les représentantEs politiques traditionnellEs ont perdu beaucoup de crédibilité aux yeux des citoyenNEs des villes et des campagnes. Et donc beaucoup de votants désabusés qui pourraient être tentés d'essayer l'extrême, histoire de secouer le cocotier ! Alors que d'autres semblent espérer que des mouvements sociaux et populaires émergent dans nos vieilles républiques, comme on a pu voir surgir Syriza en Grèce ou Podemos en Espagne.

Le monde agricole lui, est aussi dans une phase délicate. Cette population paysanne qui décroît depuis des décennies se trouverait écartelée entre deux orientations très opposées l'une de l'autre. D'un côté, les décideurs et décideuses politiques et les leaders du syndicat FNSEA qui n'ont de cesse d'en appeler à la compétitivité de toutes les productions françaises et à la conquête des marchés à l'exportation, les dernières prévisions démographiques à l'échelle mondiale proposant selon eux des opportunités historiques de croissance, et un potentiel d'innovations numériques permettant d'imaginer de nouveaux Eldorado. De l'autre côté, de nombreuses organisations paysannes alternatives, dont la Confédération paysanne, qui rappellent le principe de souveraineté alimentaire des peuples et la nécessaire solidarité avec les pays du Sud, la pertinence d'une remise en cause fondamentale du modèle agricole qui ne propose que la course aux volumes de production et à l'investissement, dans un contexte de libéralisation maximale des marchés. Régulation des productions et des marchés, relocalisation de l'économie agricole, optimisation de l'autonomie sur les fermes, sont certainement des réalités qui font plus que jamais leur chemin dans l'esprit de beaucoup de paysannes et de paysans que la vague productiviste a embarqués depuis des décennies. Nous ne pouvons pas soutenir les options du laisser-faire, du « laissez-nous travailler » qui seraient suicidaires ! Quelles perspectives avons-nous à proposer aux paysannes et aux paysans de nos territoires, ici et maintenant d'abord, et à l'horizon des générations qui arrivent ensuite ?

Notre syndicat, la Confédération paysanne, est très présent dans la vie agricole de nombreux départements de métropole jusqu'aux territoires d'Outre Mer. Il se trouve comme toujours à devoir se mobiliser sur le terrain pour arracher du foncier à l'agrandissement, pour dénoncer des soutiens qui excluent régulièrement les moins bien lotis, et qui accompagnent beaucoup de nouveaux venuEs dans le métier. Alors que de partout on regardera à l'automne 2015 le ciel de Paris où les leaders du monde entier devraient s'engager sur de vraies mesures pour faire face au dérèglement climatique, on redoute déjà un sommet climat qui accouche d'une souris et mille fausses solutions qui évitent de s'attaquer au changement de système. A l'heure où les OGM menacent de revenir dans le débat public, où les grands projets d'aéroport, de lignes de train à grande vitesse et autres projets de parcs ou de barrages sont empêchés d'avancer par la force du militantisme, la Conf' pose sur la table le débat de l'industrialisation de l'agriculture. Quelle est l'agriculture que nous voulons pour demain ? Avec combien de paysannes et de paysans ? Pour quand une juste et digne rémunération de leur travail ? Et pour proposer quelle qualité d'alimentation à toute la population ?

Dans le contexte particulier de ce début d'année 2015, tout devrait inciter à provoquer un véritable sursaut, depuis le peuple citoyen qui aurait urgence à reprendre les rênes de la démocratie et à repenser la représentation politique de ce pays, jusqu'au peuple paysan qui doit mettre les priorités à se faire

reconnaître pour son travail par une juste rémunération, mais aussi à retrouver le sens du métier, et à renforcer le lien fort avec la société entière notamment par la fonction de production alimentaire.

Par une évolution des pratiques des fermes comme par les solidarités collectives partagées sur les territoires, l'agriculture paysanne est l'horizon que propose la Confédération paysanne à touTEs les paysans et paysannes qui veulent engager leurs fermes et leurs territoires dans des démarches de recherche d'initiatives et d'autonomie, qui veulent dégager de la valeur ajoutée et créer ou consolider l'emploi agricole, dans le respect de la nature et avec l'objectif d'une production de qualité.

L'agriculture paysanne est certainement un projet politique en conflit avec les choix dominants de nos sociétés. Les décideurs et décideuses de ces dernières décennies ont souvent répété qu'il y avait de la place pour toutes les agricultures, et notre syndicat s'est largement opposé à la cohabitation de modèles si opposés d'agriculture. Si l'on veut pouvoir défendre notre projet d'agriculture paysanne, si on veut pouvoir le partager largement avec les paysannes et les paysans de nos campagnes et avec l'ensemble des éluEs et des citoyenNEs, nous avons besoin de caractériser et de mettre des mots sur cette conflictualité entre notre projet d'agriculture et les choix politiques des décideurs. Où est l'agriculture paysanne dans les grands choix de société actuellement en conflit ? Qu'est ce qui fait de la Conf' un syndicat paysan de transformation politique ? Sur quelles bases de causes communes peut-on travailler à la convergence des luttes qu'impose le rapport de forces ?

1 - L'agriculture paysanne un projet de société résolument moderne

11 - L'agriculture paysanne, un projet politique en conflit avec les choix (des) dominants

La proclamation par François Hollande en janvier 2014 d'une « politique de l'offre » est passée relativement inaperçue. Pourtant il s'agit d'un tournant idéologique majeur, qui explique nombre d'orientations prises depuis deux ans par le gouvernement en matière agricole, et permet de comprendre le rejet du projet qui structure nos propositions.

Cette notion d'offre procède de l'idéologie libérale, selon laquelle la société serait constituée d'individus et de groupes en situation naturelle de compétition, mus par leur intérêt particulier supposé. Ainsi, le meilleur ordre social possible émergerait comme par magie du libre exercice de cette compétition entre acteurs économiques. Le sens profond de l'acte de production consisterait à prendre part à cette compétition, regardée comme une fin en soi, et non pas de répondre à des besoins : l'offre, en cherchant à conquérir des marchés, créerait spontanément une demande correspondante, et il serait incongru de se questionner collectivement sur que produire, où, pour qui, comment, etc. : le « libre jeu du marché » fournirait spontanément les questions et les réponses.

Nous sommes donc invités à ne pas nous poser de questions, à foncer tête baissée en produisant, et à admettre de surcroît qu'il en va de notre intérêt : « Tout jeune Français devrait rêver de devenir milliardaire », affirmait récemment Emmanuel Macron.

Cependant et heureusement, le travail que la Confédération paysanne a toujours mené en dialogue avec la société, y a créé une appétence pour notre vision, nos propositions et notre projet. Si bien que cette nouvelle doctrine de la « politique de l'offre » compose, du moins par l'affichage, avec des préférences collectives qui demeurent vives en matière agricole et alimentaire. Ainsi Stéphane Le Foll a-t-il dû prétendre contre l'évidence que l'application française de la PAC était largement redistributive, alors que l'essentiel des marges contenues dans le règlement européen pour aller dans ce sens ont été négligées. Egalement, tente-t-on de conjurer la réalité des choix concrets, tel par exemple le refus d'engager une démarche au niveau européen pour faire cesser l'usage des néonicotinoïdes, en prétendant que l'« agroécologie » est l'aiguillon des politiques publiques.

Cependant, cet affichage dissimule difficilement le corollaire de la politique de l'offre : l'obsession pour la « compétitivité » de notre agriculture, sa prétendue « vocation exportatrice », et un mépris certain pour les systèmes de production qui se donnent d'autres objectifs que l'agrandissement, la compétition et la conquête de marchés, et qui entendent répondre à la demande sociale.

Dans la mesure où la compétition sur les marchés se mène sur la base du prix, la politique de l'offre regarde les composantes des coûts de production comme autant de contraintes. Les politiques publiques favorisent donc les systèmes qui réduisent leurs prix en externalisant une partie de leurs coûts : on préfère une agriculture mécanisée et économe en main d'œuvre mais qui crée un coûteux chômage ; On préfère une agriculture à hauts rendements, massivement dépendante d'intrants, mais coûteuse en termes de pollution et de santé publique. Et pour soutenir la « compétitivité » de ces systèmes, rien de tel que d'accélérer la disparition des petites fermes au moyen des planchers d'accès aux aides par exemple, afin de concentrer les soutiens publics.

Alors qu'« être compétitif » ou pas est devenu synonyme de mériter d'exister ou disparaître, la tentation peut être grande d'accepter le cadre du débat, et de défendre la « compétitivité de l'agriculture paysanne », sur la base de son coût global inférieur pour la société. Mais rentrer dans ce débat serait apporter notre crédit à cette notion de compétitivité qui est précisément faite pour exclure toute considération d'intérêt général et de débat démocratique dans l'organisation de la production et de l'économie en général. C'est justement ce qui fait toute la légitimité et la pertinence de l'agriculture paysanne et du projet politique de notre syndicat. C'est là précisément que se situe la conflictualité entre ce que nous défendons et les choix (des) dominants.

12 - L'agriculture paysanne, une résistance et un combat

L'industrialisation de l'agriculture se caractérise par un grand nombre de critères qui, pris individuellement, ne suffisent pas à recouvrir le phénomène, puisqu'il est possible la plupart du temps de trouver d'autres critères qui neutralisent le raisonnement. C'est l'aspect cumulatif et la dérive qui permettent de caractériser l'agriculture industrielle. Trouver une norme n'est pas possible : le processus d'industrialisation est entamé, avec des variantes selon les territoires car ce qui est nouveau ici est déjà une réalité là-bas. L'industrialisation de l'agriculture est multifactorielle, mais il n'est pas question de la confondre avec la recherche de productivité ou l'intensification de l'agriculture. Plusieurs types de critères peuvent être retenus pour qualifier ce processus. Il s'agit de critères généraux, comme le manque d'autonomie, la prédation de l'accès au foncier ou au marché, de critères plus spécifiques comme la taille, le chargement, l'absence d'autonomie sur le plan agronomique ou de l'alimentation des animaux. Cela peut être des critères de rapport au travail ou au capital : travail familial, travail salarié, origine des capitaux, financiarisation des relations économiques de la ferme qui devient « usine » et centre de profit. Cela peut être des critères en rapport avec l'environnement, vu comme un ensemble de contraintes plutôt que comme un atout. Cela peut être le rapport aux animaux : sommes-nous encore des éleveurs ou sommes-nous devenus des producteurs de lait ou de viande ? Est-ce que nous consommons les produits issus de notre propre production ?

Tous ces critères caractérisent la dérive vers l'industrialisation de l'agriculture qui doit être vue comme une logique, un processus, une tendance, et aucun de ces critères utilisé seul ne suffirait à décrire une réalité complexe et lourde de conséquences sur la vie des territoires.

Contre l'industrialisation de l'agriculture

Nous avons choisi de parler d'industrialisation de l'agriculture plutôt que d'agriculture industrielle. Même si le ministre Stéphane Le Foll se faisait encore récemment au salon de l'agriculture 2015 le défenseur de l'élevage industriel, qu'il estime indispensable pour nourrir le monde. Il s'agit bien de dénoncer la dérive du métier qui se caractérise partout par des populations paysannes diminuant gravement en nombre, par le recul de l'initiative et de l'autonomie paysanne, par la perte croissante du lien avec les animaux d'élevage, les sols et la nature en général, ainsi que par la distance croissante avec les bénéficiaires des productions alimentaires de l'agriculture.

Olivier De Schutter rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation écrivait ainsi dans la préface du livre « les paysans du XXIème siècle » de Jan-Douwe Van Der Ploeg : *« L'industrialisation de l'agriculture est un phénomène complexe qui inclut la mécanisation de la production et l'amélioration de la productivité par travailleur agricole actif, l'usage de plus en plus intensif d'intrants externes et la généralisation du recours à des semences produites par des firmes spécialisées. Cette industrialisation est allée de pair avec le développement de chaînes alimentaires toujours plus longues, comprenant un nombre d'étapes toujours plus grand, aboutissant à une concentration du pouvoir entre les mains de grands acteurs intermédiaires : les acheteurs de matières premières, les firmes agroalimentaires transformant ces matières premières afin d'en faire des denrées comestibles, et les grands distributeurs. En même temps que cela impose aux agriculteurs d'améliorer leur efficacité ou de disparaître face à leurs concurrents, -et de grandir en taille afin de réaliser des économies d'échelle-.....Producteurs et consommateurs ne communiquent plus que par les prix : ils sont devenus sans visage ni origine, une « offre » et une « demande », des courbes de graphiques. ».*

L'industrialisation de l'agriculture a un effet direct sur la quantité et la qualité de l'emploi dans le métier. Au fur et à mesure que les structures d'exploitations s'agrandissent, l'organisation du travail est profondément modifiée suivant des logiques entrepreneuriales poussées. La machine, même si tout le monde est unanime à reconnaître les bienfaits d'une certaine mécanisation, parce qu'elle a soulagé le travail paysan de mille tâches à pénibilités accrues d'autrefois, asservit parfois le paysan et la paysanne en particulier lorsque l'outil de production est très onéreux ou surdimensionné. La qualité de travail et de vie s'en ressentent grandement. Et les revenus disponibles ne sont pas au rendez-vous !

De même, l'externalisation croissante des tâches et le poids du travail saisonnier selon les productions conduisent au recours à des formes de main-d'œuvre de plus en plus précarisées, allant jusqu'à mépriser

totalement les droits et la dignité des travailleurs et des travailleuses, encore plus vulnérables lorsqu'il s'agit de populations rurales et paysannes chassées de leurs territoires.

L'agrandissement des exploitations est partout corrélé à la diminution de l'emploi agricole et paysan. Les départements de France qui ont des moyennes de surface d'exploitation dépassant les 150 hectares se retrouvent sinistrés sur de grandes parties de leurs territoires du seul fait qu'il n'y a plus de populations dans ces campagnes, et que cette déprise n'attire guère de nouvelles dynamiques de population. Dans des régions qui ont mieux préservé leurs populations paysannes, on retrouve aussi la même corrélation de diminution des actifs avec des surfaces moyennes qui ne cessent d'accroître sans même se référer aux secteurs qui voient les cultures de céréales gagner sur les élevages traditionnels. Il est bien évident que l'évolution du foncier agricole vers l'agrandissement est aussi un marqueur fort de l'industrialisation de l'agriculture. La France comptait tout récemment une surface moyenne d'exploitation autour de 50 hectares, et l'on retiendra que la moitié de la surface utile agricole de ce pays est aux mains de quelques 10% d'exploitants ! Quant aux « regroupements » de fermes céréalières, ils comptent de plus en plus souvent quelques milliers d'hectares, tout comme d'ailleurs celle du projet de ferme usine des mille vaches qui devait disposer de 3000 hectares pour assurer l'épandage du digestat de son méthaniseur. La plupart des grosses fermes d'élevage ont également besoin de plusieurs milliers d'hectares, à proximité ou à distance, pour assurer l'alimentation des animaux.

Parmi les autres critères déterminants de l'industrialisation de l'agriculture dans nos pays on retrouve la participation importante de capitaux extérieurs à l'agriculture, que ce soient des banques, des fonds de pension, des assurances vies ou encore de grands groupes de l'agroalimentaires comme c'est le cas avec ex Sofiprotéol, devenu récemment Groupe Avril. Ce ne sont pas forcément des exploitations pérennes sur le long terme et qui dégagent une forte valeur ajoutée, mais elles sont capables de fournir un grand volume, standardisé et avec des prix plus faibles. Elles viendront occuper des places importantes en volume sur les productions et les marchés concernés, provoquant des menaces fortes de retraits de collecte ou des prix à la baisse qui fragiliseront ou élimineront beaucoup de petites et moyennes fermes, aussi bien en région de montagne ou de déprise de production que dans les zones à fort potentiel agronomique.

On ne s'attardera pas à essayer de définir ici l'ensemble des facteurs qui définissent cette dérive d'industrialisation de l'agriculture, mais on retiendra qu'il y a toujours une corrélation entre la taille et l'échelle de l'entité agricole d'un côté et les différents modes d'exploitation de l'autre. Mais fondamentalement, la dérive de l'industrialisation se caractérise par les procédés choisis pour structurer le social et le matériel. PaysanNEs et agroindustrielLEs n'entretiennent pas le même rapport au processus de production, pas plus qu'ils ne perçoivent de façon identique le monde extérieur.

L'agriculture paysanne, résistance contre la récupération de ses concepts

Le risque majeur pour la notion d'agriculture paysanne est sans doute de se voir réduite à des pratiques et des modes de production qui ne permettraient que de satisfaire un marché de niche.

C'est d'abord la récupération de l'image qu'il faut dénoncer. Toutes les grandes enseignes commerciales comme toutes les industries de transformation ont une tendance forte à mettre en avant une image paysanne pour vendre leurs produits.

Ces dernières années, partout dans les grandes et moyennes surfaces commerciales se développent des rayons de produits fermiers, biologiques, sous signes de qualité ou de produits issus d'ateliers artisanaux, qui servent en général de produits d'appel, pour attirer ou conserver une clientèle un peu plus exigeante ou dotée de pouvoir d'achat supérieur. Bref, à maintenir au maximum une clientèle captive. Même si cela permet à quelques producteurs de trouver un marché de proximité, cela freine globalement d'autres organisations plus autonomes de commercialisation comme les marchés, les magasins de vente directe, les ventes à la ferme...

L'agroécologie pourrait être prochainement un concept utilisé pour démarquer entre eux des produits agricoles, et si ce possible label n'avait pas davantage d'exigence que n'en avait l'agriculture raisonnée, c'est à dire de contraindre à quelques règles de diminution d'intrants chimiques, nous retrouverions des

consommateurs et consommatrices, des citoyennes et des citoyens certainement bernés par une mention dont le sens aurait été largement dévoyé.

Le collectif pour une agroécologie paysanne à laquelle participe la Conf' définissait ainsi ce concept d'agroécologie que l'on retrouve maintenant vidé de l'essentiel de son sens aussi bien dans les textes officiels des ministères ou dans les livrets publicitaires de Mc Do : « *L'agroécologie paysanne est avant tout un outil de transformation sociale. Cette conception est partagée avec d'autres organisations paysannes et de la société civile dans le monde et notamment la Via Campesina, dans un projet de société nécessairement basé sur la paysannerie. Nous avançons avec une main tendue vers toutes les personnes qui par leur travail salarié, indépendant ou domestique, participent à l'économie réelle. L'objectif est de replacer l'humain et la nature au centre des préoccupations sociétales, de sortir de la dictature de l'argent et de la finance.* »

2 - L'agriculture paysanne, des outils, un dialogue, des conditions de réalisation

21 - Avec les politiques

Pour faire vivre l'agriculture paysanne, il ne suffit pas d'invoquer des concepts et laisser le syndicat majoritaire et la « profession » les vider de tout son sens, il faut apporter des réformes structurelles.

Sur le foncier, par exemple, l'agriculture française connaît ce grand paradoxe d'avoir un foncier qui est l'un des moins chers d'Europe et qui est également un des moins accessibles. Pourquoi est-il donc si difficile pour un porteur ou une porteuse de projet de trouver les quelques hectares de terres nécessaires à la création de son activité ? Pourquoi les outils de régulation de la consommation et de la répartition des terres agricoles, qui existent depuis bien longtemps en France, sont si peu efficaces ? Pourquoi le contrôle des structures, déjà largement démantelé par la loi Bussereau, et l'autorisation d'exploiter attribuée par l'autorité administrative ne permettent pas de contenir les surfaces accumulées par certainEs et d'octroyer les surfaces nécessaires en priorité à toutes les initiatives d'installation ? Pourquoi ne peut-on pas freiner l'artificialisation, l'agrandissement aux dépends des petites fermes, la financiarisation des activités agricoles, avec l'arrivée massive de capitaux extérieurs à l'agriculture et les montages sociétaires opaques ? Nous continuerons à revendiquer un accès facilité à la terre, avec une répartition plus juste du foncier, une publicité foncière plus transparente, le maintien du statut du fermage, une véritable régulation du marché foncier et la protection du foncier agricole, toutes choses que la loi d'avenir menée par Stéphane Le Foll, n'a pas pu nous garantir ou si partiellement. Les textes de cette loi sont très loin de répondre à la gravité de la situation de la terre agricole depuis quelques décennies. Pour freiner la consommation des surfaces à la faveur de destinations autres qu'agricoles et alimentaires, comme pour renverser la dynamique d'agrandissement des structures d'exploitations, il faudra beaucoup de détermination et d'énergie à celles et ceux qui croient à une agriculture avec des paysannes et des paysans nombreux. Les décrets de loi paraîtront dans les mois qui viennent et la Confédération paysanne s'impliquera fortement dans les groupes de travail que proposeront les services du ministère, s'appuyant pour créer le rapport de force sur toutes les batailles des confédéréEs sur le terrain.

Les politiques d'installation ne sont pas à la hauteur des défis actuels du renouvellement des générations en agriculture, les politiques agricoles orientées vers la productivité et la compétitivité, ayant favorisé l'agrandissement et l'endettement aux dépends de l'emploi et de l'installation. Résultats, dans certains départements, les installations aidées, celles qui rentrent dans les clous administratifs, sont devenues extrêmement minoritaires. Le parcours à l'installation est défini de telle manière que même si il a permis d'aider des jeunes à s'installer, les contraintes administratives et le coût induit de ces contraintes, limitent les possibilités d'innover dans de nouvelles façons de produire, de transformer et de vendre, toute possibilité d'inventer l'agriculture de demain, son insertion dans le territoire et ses relations avec les habitantEs. Il est urgent que les projets des candidats à l'installation soient considérés dans leur diversité, de réduire les contraintes réglementaires dissuasives, pour des aides dont les montants finaux sont faibles comparativement à celles destinées aux agriculteurs déjà en activité.

Il est néanmoins important de souligner les décisions prises par certaines régions comme en Haute Normandie pour favoriser les installations alternatives suite à l'écoute qu'elles apportent aux propositions de la Confédération paysanne. Un combat sans relâche permet des avancées positives sur lesquelles il ne faut pas manquer de communiquer.

Nous faisons une analyse très critique de cette agriculture industrielle qui de plus en plus voit se développer des unités de production d'énergies adossées à de grosses entités de production agricole : sa pseudo compétitivité, acquise par un accompagnement fiscal très favorable avec un train de mesures « d'optimisations fiscales » qui incite par exemple à investir toujours et davantage en équipement matériel et bâtiment, ou encore le CICE qui n'est accessible qu'aux exploitations employeuses de main-d'œuvre ; le tarif

de rachat largement subventionné des énergies produites, accompagnant ces méga-réalisations ; le soutien de la plupart des éluEs, convaincuEs que cette production agricole et alimentaire de très bas de gamme permet de préserver la paix sociale auprès de touTEs les excluEs de la société. Et toute cette machine de guerre constituée par les fournisseurs d'intrants, de crédits, qui se vend auprès des pouvoirs publics avec l'argument de l'activité économique, du PIB, de la croissance, des emplois industriels, même s'il n'y a aucune valeur ajoutée.

Nous avons besoin d'inverser la tendance avec des politiques d'installation volontaristes pour créer des emplois paysans en milieu rural et périurbain. La loi d'avenir a tenté de corriger le tir avec des mesures destinées à favoriser l'installation et la transmission, en particulier avec la reconnaissance des installations progressives à condition que les décrets d'applications aillent dans le bon sens, la suppression de la SMI et la mise en place de l'AMA (Activité minimale d'assujettissement). Il est nécessaire de supprimer les critères restrictifs d'accès aux aides, d'assurer et de renforcer la reconnaissance de l'installation progressive et de faire accepter le fait que les projets alternatifs sont des projets viables et vivables. Concernant l'accompagnement des porteurs et des porteuses de projet, la reconnaissance du pluralisme du PPP et une formation agricole adaptée à la diversité des approches sont des conditions indispensables.

Enfin, certaines de ces dispositions comme le registre des actifs et actives agricoles semblent répondre à une ancienne revendication de la Confédération paysanne qui consiste à donner des droits sociaux et une vraie reconnaissance à des catégories de paysanNEs, comme les cotisants solidaires, qui survivaient sans véritable statut. Le registre aurait pu avoir la vertu de gagner en transparence dans ce métier. Mais ce registre fait également échos à la revendication d'autres forces du monde agricole qui souhaitent tout au contraire limiter drastiquement l'accès à la profession d'agriculteur ou agricultrice, en faire une profession réglementée, et qui revendiquent de réserver les moyens de production et les aides publiques aux « professionnellEs ». Incluant ou excluant, l'avenir nous dira rapidement ce que deviendra ce registre.

La politique agricole de ces 20 dernières années aura été une politique de liquidation des outils collectifs et de la régulation publique des marchés. La fin des quotas laitiers et des quotas sucriers marque l'abandon de toute volonté des pouvoirs publics de maîtriser et de réguler les marchés agricoles. Tout est maintenant laissé à la main invisible du marché et aux cours mondiaux de matières premières qui, même s'ils ne voient passer que 10 à 15% des volumes produits, décident des cours pour tous les paysanNEs et les populations de la planète. De ce fait, quand c'est le marché mondial qui envoie des signaux aux producteurs-productrices, ils sont traduits par compétitivité prix et par volume de production. L'objectif n'est plus le revenu paysan mais sa capacité à être compétitif sur un marché marginal en volume alors que déterminant en termes de prix. L'abandon de ces dispositifs de régulation s'accompagne de la mise en place progressive de systèmes d'assurances privées ou semi publiques comme le FMSE. A terme c'est l'assurance revenu qui risque de devenir la norme, comme c'est maintenant le cas aux Etats-Unis.

Ces politiques libérales vont à l'encontre du droit à la souveraineté alimentaire. Celle-ci consiste à pouvoir décider de son alimentation, protéger son agriculture et à mettre en place des politiques agricoles adaptées aux populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. On en est loin.

Tous ces derniers mois, nous constatons également l'émergence forte de nombreuses propositions en réponse à l'alerte du réchauffement climatique. Nous partageons largement le mot d'ordre de changement nécessaire du système et non du climat. Les fausses solutions se multiplient avec pour seul objectif les intérêts financiers de quelques acteurs économiques importants. Alors que partout dans le monde les paysannes et les paysans souffrent de sécheresses à répétition, d'inondations brutales et de multiples autres catastrophes naturelles !

Enfin, la réforme territoriale va sans doute modifier en profondeur l'organisation des politiques locales et le rapport de la collectivité au monde agricole. Les régions les plus petites et les moins productives seront marginalisées par leurs grandes sœurs plus urbaines, plus développées. Les régions les plus agricoles devront se rapprocher de la ville, avec la mise en place des communautés de communes et des grandes agglomérations. Il est essentiel que le réseau de la Confédération paysanne soit pleinement en capacité de répondre à la nouvelle organisation territoriale et à cette nouvelle donne politique. Il y a là un enjeu de

démocratie locale : comment s'organise la représentation du monde rural et des paysans ? Comment finance-t-on les structures chargées de représenter les paysannes et les paysans et le monde rural ?

22 - Avec la société civile

La Confédération paysanne a toujours soutenu que l'agriculture ne doit pas être laissée aux seuls agriculteurs et agricultrices, c'est une affaire qui concerne la société dans son ensemble. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le concept de droit à la souveraineté alimentaire s'adresse à tous les mouvements sociaux. La Confédération paysanne refuse que l'agriculture ne soit vue que comme la réponse à une seule injonction de la société : nourrir les populations. Elle affirme que l'agriculture paysanne est la composante agricole d'un projet global de société. Ce projet global de société, pas plus que sa composante agricole ne peuvent être définis par la seule Confédération paysanne. Il faut dialoguer, interpellier, débattre, échanger, lutter ensemble, montrer sa solidarité dans la lutte avec ceux qui se battent pour faire reconnaître leurs droits et leur liberté.

C'est donc avec les mouvements sociaux, avec la société civile, que la Confédération paysanne doit travailler, dans le dialogue, dans l'information, dans le rapport de force avec les politiques. A nous de créer les occasions propices à ce dialogue, à l'image de la campagne Envie de Paysans, de la lutte contre l'industrialisation de l'agriculture, de la lutte contre le Tafta, à l'occasion du Forum Social Mondial ou d'Alternatiba, avec les AmiEs de la Conf' et tous nos partenaires, sur le plan français et international.

La force de la Confédération paysanne se trouve dans la valeur du projet qu'elle porte, dans la pertinence de l'horizon qu'elle propose, plus juste et plus démocratique, garante d'un avenir solidaire pour l'humanité. C'est aussi son ancrage dans la société civile. Si les idées de la Confédération paysanne ont encore quelques larges marges de progrès possibles chez les paysannes et les paysans, elles seraient très certainement majoritaires auprès des populations qui recherchent une agriculture proche de leurs préoccupations et répondant aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre époque. Cependant, le dialogue n'est pas toujours facile avec quelques thèmes pour lesquels le débat est loin d'être terminé. Par exemple sur le loup, la position de la Confédération paysanne n'est pas toujours comprise comme une position de défense de l'agriculture paysanne et de lutte contre l'industrialisation mais comme un réflexe de défense ancestral vis-à-vis d'un prédateur qui avait disparu et qui fait son retour. L'agriculture paysanne c'est la défense du pastoralisme face aux dérives de l'élevage industriel, c'est l'aménagement du milieu et l'entretien de l'espace, face au mythe de l'ensauvagement des territoires, c'est la défense de modes de productions respectueux des animaux et de leur environnement face à l'alternative qui consiste à importer et commercialiser massivement des agneaux de Nouvelle-Zélande. Autre sujet qui concentre les critiques : les liens entre agriculture et changement climatique, avec une très forte mise en cause de l'élevage et en particulier de l'élevage bovin. Surtout, ces critiques sont en général étayées par un seul critère comme les émissions de CO2 ou de méthane, refusant de prendre en compte une analyse globale des systèmes agronomiques ou des liens entre culture et élevage, ou du fait que l'élevage c'est aussi l'entretien des paysages et des territoires. A nous de contrer les anathèmes et les analyses manichéennes, à l'image de La Via Campesina qui n'a de cesse de dire que l'agriculture paysanne refroidit la planète et que les pratiques des paysanNEs sont respectueuses du climat autant que de la biosphère.

Il y a aussi dans notre rapport à la société l'impact des médias sur les représentations collectives du métier contre lesquelles nous devons nous opposer avec pédagogie : le débat sur le bien-être animal en est un exemple, tout et n'importe quoi peut être dit, pourtant, nous le savons, en agriculture paysanne, notre lien à l'animal est fort.

23 - Avec les paysans du monde

ECVC est la fédération européenne à laquelle adhère la Confédération paysanne, elle joue un rôle indispensable dans l'animation des mouvements d'agriculture paysanne en Europe et dans le portage auprès des institutions de Bruxelles d'une voix qui est le nécessaire contrepoin à la doxa libérale, cet ensemble d'opinions, de préjugés et de présuppositions généralement admises qui font du libéralisme l'expression des libertés alors qu'il est l'expression de la domination des forts sur les faibles véhiculée par les lobbies de tout poil, Copa Cogeca en tête. La voix de notre fédération européenne ECVC est très minoritaire

dans un monde où les puissants intérêts de la finance et des grosses structures sont beaucoup mieux organisés que ceux des paysannes et des paysans qui parlent au nom d'intérêts généraux. Par ailleurs, beaucoup de sujets ne prennent tout leur sens que dans une dimension européenne, comme le loup et la convention de Berne, le lait (et la fin des quotas, remplacés par le pouvoir de l'aval sur la production), et plus généralement la PAC (même si la tendance est à nationaliser, voire régionaliser la politique agricole).

Adhérer à La Via Campesina, c'est adhérer à un mouvement mondial de paysannes et de paysans, le mouvement le plus important puisqu'il regroupe plus de 150 organisations de 73 pays et qu'il fédère environ 200 millions de paysannes et de paysans. La Via Campesina, c'est un travail de fond sur les concepts fondateurs de l'agriculture paysanne comme la souveraineté alimentaire ou l'agroécologie, c'est la lutte contre les fausses solutions face au changement climatique (finance carbone, « smart agriculture », géoingénierie, ...) ou aux questions agronomiques (OGM, agrochimie, ...), c'est la solidarité des paysannes et des paysans du monde pour la reconnaissance des droits paysans et des droits des femmes.

24 - Pour et avec les paysannes et les paysans

Il n'est pas plus facile aujourd'hui, dans nos sociétés réputées économiquement développées et très équipées en outil de communication en tout genre, de diffuser et faire avancer des idées différentes. Au contraire même, plus que jamais, nous vivons sous le règne d'une pensée unique et dominante, qui passe le plus souvent par les médias et qui prétend qu'il n'y a nul autre ordre possible et meilleur pour nos sociétés que celle que nous imposent finance et économie libérale !

Dans ce contexte « d'aliénation idéologique moderne », le militant a parfois quelques remords à afficher ses convictions, à plaider pour un autre modèle d'organisation de la société agricole, à justifier des choix quotidiens d'une agriculture paysanne qui lui paraissent pourtant de bon sens si ce n'est de survie collective !

Et le souci revient souvent à la Confédération paysanne de ne pas exclure dans notre communication quiconque n'est pas acquis à nos idées, de ne pas risquer de le culpabiliser dans sa conduite de production ou d'élevage par la dénonciation des systèmes qui continuent à éliminer les paysannes et les paysans, ou par l'originalité de notre proposition pour l'avenir de notre métier et de nos campagnes.

Or, aujourd'hui encore la plupart des paysannes et des paysans de nos territoires devraient se reconnaître dans ce concept d'agriculture paysanne, puisqu'ils vivent cette agriculture : ils se lèvent le matin pour traire leurs vaches ou leurs chèvres, puisqu'ils arpentent régulièrement leurs champs veiller au bon développement des cultures, puisqu'ils traitent eux-mêmes avec leur banquier, puisqu'ils ont du plaisir à discuter avec les collègues de la CUMA ou à partager le repas du jour d'ensilage. Notre projet syndical n'a pas d'autre objectif que de permettre d'exercer ce métier millénaire en recherchant une juste rémunération du travail, en toute autonomie de décision, et en solidarité avec son territoire.

L'agriculture paysanne est une démarche qui nous est proposée, à tous, paysannes et paysans, quelle que soit la situation de notre ferme. Nous pouvons et devons contribuer à la réflexion sur l'agriculture que nous voulons demain, sur les liens avec les populations que nous fournissons en alimentation, sur la dynamique dans les territoires que nous entretenons. L'agriculture paysanne est une analyse de nos pratiques et des voies d'orientation qui nous sont proposées sur la base d'une vision globale de l'exploitation et de son insertion dans les territoires et les filières. Son intérêt réside dans la grille de lecture des activités humaines qu'elle propose et dans le fait qu'elle nous incite à analyser, à comprendre pourquoi il est nécessaire de changer et de faire évoluer nos systèmes. Réfléchir et évoluer, c'est se donner les moyens d'être ou de devenir des acteurs et des actrices du changement et du dialogue avec la société.

Pour cela, il nous faut avoir conscience que nous pouvons prendre en main notre avenir et arrêter de subir les évolutions les plus néfastes du monde agricole. L'agrandissement et la spécialisation à outrance, le surinvestissement ne sont pas des fatalités. Pour critiquer le système dominant nous avons besoin de références, de grilles de lecture, nous avons besoin d'un projet et d'un horizon. L'agriculture paysanne peut devenir, pour toute la paysannerie française, cet horizon. Nous avons besoin de nous investir dans les outils collectifs, de nous réapproprier les moyens de production, de développer des outils de transformation et de distribution. La relocalisation de l'économie, c'est savoir analyser les besoins d'un territoire, et apporter des

réponses à ces besoins en ayant en tête tous les aspects du développement territorial (économique, social, environnemental).

A la rencontre des nouvelles formes de lutte et de vie sociale

Si l'agriculture paysanne a besoin de résister contre de nombreuses tentatives de récupération de diverses parties de son concept, elle trouve sans doute des engagements individuels et collectifs de jeunes et moins jeunes, qui choisissent aujourd'hui encore des expériences de lutte ou de vies plus autonomes ou plus radicales. On songe ici en particulier aux créations de collectifs de résistance ou aux mouvements autour des ZAD que sont les zones à défendre par exemple.

Après la mort du jeune Rémi à Sivens sous les grenades des gendarmes, on pouvait lire dans le quotidien Le Monde du 5 décembre 2014 ces lignes signées de René Riesel et Jacques Philippeneau concernant les raisons de l'engagement des jeunes dans de nouvelles formes de lutte : « ...la jeunesse, qu'elle subisse ou qu'elle choisisse la société, n'y a aucun avenir ; elle n'en veut pas et n'a rien à perdre. Sauf éventuellement la vie, on vient de le lui rappeler. Ce qui va de soi pour elle, le refus de l'Etat, du primat de l'économie sur la vie, de l'artificialité technique sur l'intensité des rapports humains, la détestation de toute hiérarchie fut elle militante, le refus du vedettariat, la solidarité concrète entre les opposants quelles que soient leurs pratiques, rien de cela ne peut tromper : il s'agit de la naissance d'une conception de la vie hostile à toute domination. »

Il n'est pas impossible que l'analyse des journalistes du quotidien puisse être jugée comme légèrement excessive par certains. Elle révèle néanmoins ce ferment de contestation toujours présent dans la jeunesse, cette énergie toujours vivace pour crier l'appel collectif à la résistance, quand bien même trop de monde a baissé les bras et s'est réfugié dans son confort individuel.

Les paysanNEs qui choisissent de progresser vers une agriculture qui s'enracine généreusement dans le terroir, les paysanNEs qui s'acharnent à conserver ou à reconstruire une vie économique et sociale sur leur territoire, trouvent naturellement des solidarités avec celles et ceux qui ont choisi une autre route qu'eux pour retrouver autonomie, justice et liberté.

L'émergence de ces espaces de vie, de création et d'émancipation politique collectifs ne peut que bousculer nos certitudes, nos propres représentations des outils de solidarité, du « faire société », de nos modèles de développement, et nous imposer de continuer à penser et à construire collectivement pour s'affranchir des aliénations et des dominations.

25 - Pour et avec les militants

L'agriculture paysanne est une démarche d'émancipation individuelle et collective. Elle implique une décolonisation de notre imaginaire concernant la pensée économique dominante qui nous est servie en permanence par le pouvoir politique, les médias dominants, le monde des affaires...L'agriculture paysanne cherche une cohérence globale entre la technique, l'économique, le social et l'environnemental. Elle intègre aussi les grands défis planétaires tel que le changement climatique, la question de l'énergie, la souveraineté alimentaire, le droit des peuples... Pour toutes ces raisons, la formation professionnelle continue est indispensable à l'appropriation de l'agriculture paysanne.

Le renouvellement des militantes et des militants est une problématique commune à tous les syndicats qui, de génération en génération, se posent la question de la meilleure manière de continuer les luttes. Cette question, nous devons nous la poser. Nous devons nous la poser avec nos partenaires, ceux qui, comme nous, travaillent à la promotion des alternatives en agriculture. Les Rencontres Nationales des Agricultures et le réseau Inpact doivent rester des lieux d'échange et de dialogue parce que syndicalisme et développement sont les deux faces d'un même combat, pour la promotion d'une agriculture paysanne, biologique, durable, à taille humaine, en lien avec les consommateurs, les citoyens et les territoires. Parce que ce sont les deux faces d'un même combat contre l'industrialisation de l'agriculture, prédatrice et déshumanisante.

Cette question, nous devons également la poser à tous ces militantes et militants qui ont choisi d'autres voies que le syndicalisme, et qui se sont engagés dans les collectifs contre le puçage, contre la vaccination

obligatoire, contre tel projet délirant, Nous devons la poser à celles et ceux qui ont choisi de vivre leur métier de paysan différemment, qui par exemple sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes produisent depuis plusieurs saisons pour les habitants de la ZAD ou des alentours. La Confédération paysanne a vocation à représenter les personnes qui sont exclues ou qui se sentent exclues. Pour ce faire, la Confédération paysanne doit engager et poursuivre le dialogue avec ces mouvements qui ne souhaitent pas se structurer et qui ne se reconnaissent pas dans les formes traditionnelles du militantisme syndical. La Confédération paysanne doit leur faire une place, sans se diluer, en gardant son identité et son projet.

26 - Pour un diagnostic agriculture paysanne à l'échelle des territoires

Agriculture paysanne hors les murs de la ferme ?

Lorsque nous nous référons aux principes de l'agriculture paysanne pour prendre position, élaborer des revendications, ce n'est pas par réflexe corporatiste, ni pour défendre une niche de marché qui serait appelée à cohabiter voire à servir de faire-valoir à l'agriculture industrielle.

Nous nous appuyons sur les outils de diagnostic et d'analyse de l'agriculture paysanne car ils restent pertinents au-delà de la ferme ou même du domaine agricole : environnement, pérennité des sols et des activités, climat, facteur humain et social, relation entre fermes et avec la société.

Face au risque de voir notre métier passer au moule du productivisme, il est important de créer un milieu favorable au développement de l'agriculture paysanne. Une ferme engagée dans la démarche sera toujours plus forte s'il existe de forts échanges entre les fermes du territoire dans une volonté de cohérence territoriale, des outils collectifs répondant aux objectifs de développement de l'agriculture paysanne et une volonté bien comprise des éluEs d'aller dans ce sens.

Il devient donc nécessaire et essentiel de penser "agriculture paysanne" hors les murs de la ferme. Nous devons réfléchir "outil de diagnostic" à l'échelle d'une région, d'une vallée ou d'une commune, nous pourrions analyser un projet d'aménagement rural ou un outil collectif à travers les principes de l'agriculture paysanne.

Entre les fermes

Voir ses voisinEs comme indispensables à son propre maintien, éloigne la tendance de compétition dominante qui voudrait plutôt leur disparition.

Que l'on parle d'échanges culturels ou d'entraide, de partage de l'eau ou de pâturages communaux, les fermes ont toutes entre elles une relation qui participe à la solidité du tissu rural. L'agriculture paysanne se joue aussi à l'échelle d'une petite région ou d'un bassin agricole. Pour guider ces évolutions ou analyser la situation il est nécessaire d'adapter les critères et d'envisager l'impact de ces pratiques d'échange sur la ferme, mais aussi sur le territoire concerné.

Ainsi l'**autonomie** peut refléter l'intensité des échanges entre des fermes en productions complémentaires, mais elle peut aussi indiquer la capacité à pourvoir aux besoins locaux (alimentation, énergie, matières premières) ou mesurer la part de valeur ajoutée qui reste sur le territoire (relocalisation de l'économie).

Le critère de **répartition** prend ici tout son sens, que l'on parle de foncier, de volume de production, de partage des ressources ou des subsides européens. Un déséquilibre trop important sur une ferme ou un groupe de ferme, nuira à l'ensemble du territoire en amenuisant ses capacités à répondre à la demande sociale. Une vue d'ensemble permet d'apprécier la diversité et l'équilibre d'une région de production agricole ou de mettre en évidence la tendance à la spécialisation qui caractérise beaucoup de territoires.

La **répartition des productions** devient fortement liée au **travail avec la nature et à la qualité des produits**. Zones spécialisées en élevage, zones céréalières, arboriculture, une mauvaise répartition a un coût direct sur l'environnement et sur la qualité des produits. Un déficit dans une filière aura également un impact sur la possibilité pour une ferme de développer sa démarche agriculture paysanne (appui sanitaire élevage, appui technique ...)

Un diagnostic AP réalisé au niveau d'une petite région agricole aurait donc l'avantage de compléter les analyses faites ferme par ferme en mettant en évidence les complémentarités qui existent entre les fermes au service d'un équilibre territorial, d'identifier les cercles vertueux (diversification, complémentarité, ...) mis en place dans ces échanges et de mesurer la vitalité du tissu rural et par suite, sa capacité de résilience.

Comme pour le diagnostic réalisé à l'échelle d'une ferme, cette approche inclurait le cercle plus large économique et territorial d'une grande région ou du pays dans ses effets favorisants ou handicapants (dépendance aux marchés internationaux, effet d'émulation, pollution...)

Les GIEE, groupements d'intérêt économique et environnemental proposés par la nouvelle loi d'avenir, auraient eu tout à gagner à adopter une telle grille d'analyse.

Outils collectifs

Les outils collectifs sont depuis longtemps des organisations structurantes du paysage agricole et méritent à ce titre de recevoir un regard sous l'angle de l'agriculture paysanne.

Coopératives, abattoirs, CUMA, groupements d'achat, au gré des lois d'orientation agricole ou des volontés locales, ces outils collectifs ont été et sont au service des paysannes et des paysans pour le meilleur et pour le pire. En effet qu'il y a-t-il de commun entre une coopérative cotée en bourse et une autre regroupant 25 producteurs d'un bassin laitier? Entre un abattoir multi-espèces de 400 tonnes/an et une structure d'une capacité de 2000 tonnes /mois ?

Parmi les sites figurant sur la carte de l'industrialisation de l'agriculture publiée par le syndicat à l'occasion du Salon 2015, nombre d'entre eux sont des structures présentées comme collectives, issues d'un regroupement de producteurs, pourtant les effets négatifs sur l'emploi, la persistance des fermes, l'environnement ou la société sont évidents.

Les outils et engagements collectifs ne sont pas en soi un gage d'agriculture paysanne, pas plus que la bio ou la vente directe. Pourtant l'organisation de ces structures collectives n'est pas neutre sur le développement des exploitations qui la composent. Comme pour les fermes, l'outil diagnostic adapté à ces structures collectives donnera une base de réflexion sur la pertinence des investissements, d'un système de gouvernance ou d'une organisation, et permettra d'orienter l'évolution ou la transformation de ces outils.

Objectifs :

- décapitaliser les fermes : pour favoriser la transmission, libérer de l'argent pour l'investissement humain et le revenu, alléger la charge financière.
- s'appuyer sur les ressources locales pour créer de la valeur ajoutée.
- adopter un mode de gestion qui permette de garder la maîtrise de l'évolution de l'outil, le contact avec les utilisatrices et les utilisateurs, inclure les acteurs périphériques (consommateurs, intermédiaires, éluEs) dans la réflexion, les prises de décisions, l'activité.
- veiller au cercle vertueux que peut générer l'activité ou l'investissement : financement local, outil support d'activité nouvelle, prise en compte du cycle de l'économie locale, valorisation du milieu et des productions existantes, réduction des intrants et valorisation des sous-produits.
- viser l'autonomie : investissement partagé, répartition des volumes, autonomie financière (banque, subventions), approvisionnement local pour les fermes (aliments, semences, amendements, énergie) comme pour les citoyenNEs (aliment, énergie), basses technologies (adaptées aux conditions locales).

Transmissibilité. La taille de l'outil doit être adaptée au territoire et aux fermes qui le composent. Le mode de gouvernance doit tenir compte d'une répartition équilibrée des responsabilités, des prises de décisions concertées et des consultations élargies ; il doit favoriser la transmission des fermes qui l'utilisent en allégeant le capital immobilisé, et en permettant une évolution des utilisateurs. Il doit pouvoir être transmissible également afin de garantir sa pérennité.

Autonomie. Au service de l'autonomie des fermes, en lien avec le critère de répartition des volumes, l'organisation doit se garder de déboucher sur une situation de monopole ou d'intégration vers les fermes qui le composent comme vers les partenaires en aval. L'outil sera non excluant et facile à intégrer, en cas de concurrence l'autonomie des fermes aura primauté sur l'autonomie de l'outil. Prendre en compte l'autonomie de l'outil en lui même (approvisionnement, finances, décisions).

Répartition des volumes. Elle doit être multiplicatrice de productivité, de valeur ajoutée ou de poids économique des fermes dans le respect des situations de chacune, servir l'humain avant tout (revenu, temps de travail...) et avoir pour objectif l'augmentation des actifs agricoles. La multiplication des regroupements de producteurs et de productrices pour des volumes industriels montre bien l'impact négatif que peut avoir cette organisation sur les prix et les volumes produits à une échelle assez large.

Relocalisation et développement local. Passé au crible de l'agriculture paysanne, un outil collectif serait au service de la relocalisation de l'économie. Approvisionnement en amont et structuration d'une filière locale voire appui aux projets d'installation ou de nouvelles activités (foncier, financements mutuels). Création d'emplois locaux, valorisation des savoir-faire, accès aux marchés locaux et aux bassins de population grâce au groupement des volumes de production, à la mutualisation des transports, de la vente, de la commercialisation.

Travail avec la nature. La dimension du projet et ses orientations prendra en compte ses impacts sur l'environnement, sur les fermes mais aussi les effets de son implantation sur la géographie réelle et économique. En effet, l'implantation d'un outil structurant peut entraîner une uniformisation des fermes et des paysages agricoles. Un processus de transformation non adapté entraînerait rejets ou nuisances, un regroupement de producteurs sur un même lieu se heurterait aux limites physiques des sols à absorber le surplus de rejets, augmenterait les transports...

L'objectif de production doit être adapté aux demandes locales, aux capacités de production et aux milieux.

Qualité des produits. La qualité des produits ne peut pas être une variable d'ajustement dans l'investissement collectif. Les gains obtenus par la mise en commun doivent être mis au service d'une augmentation de la qualité du produit brut ou transformé. Augmentation aussi de la qualité du service rendu aux agriculteurs, aux agricultrices, et à la société (économie circulaire, effet d'entraînement).

A travers ces deux niveaux d'analyse appliqués à l'échelle d'un territoire, sur l'organisation des fermes entre elles, d'une part, et sur les outils collectifs, d'autre part, l'enjeu est d'apporter une réponse concrète, technique et politique à la tendance actuelle de soumission aux marchés quel qu'en soit le coût pour la société, de démontrer l'efficacité de l'agriculture paysanne sur les questions d'emploi, d'alimentation, de développement économique ou d'environnement, et de mettre en évidence les conséquences graves et irréversibles d'un modèle agricole industriel.

L'agriculture paysanne est un projet de société, un projet politique qui doit investir les champs de décision les plus larges. C'est un outil dont doivent s'emparer celles et ceux qui ont une volonté d'action sur le monde rural. Les élus pour l'élaboration des documents d'urbanisme, des schémas de cohérence territoriaux et des plans de développement, les dirigeants d'entreprises ou les gérants de structures, les collectifs ou les associations citoyennes pour l'analyse de leurs actions, tous gagneraient à pouvoir s'appuyer sur cet éclairage.

Le transfert de compétences aux régions et la réorganisation territoriale sont des étapes importantes, et les consultations des organismes professionnels sont souvent l'occasion de confronter des points de vue très différents. Les paysannes et les paysans représentant la Confédération paysanne, s'ils disposent d'un argumentaire solide et adapté, seront en capacité d'infléchir les orientations vers la constitution d'un milieu favorable au développement de l'agriculture paysanne.

3 – Mettre en œuvre la solidarité, concrètement

31 - Dans le cadre actuel

Nous avons beaucoup espéré de cette nouvelle PAC et nous avons beaucoup déchanté.

Nous pensions qu'elle serait à la hauteur des enjeux sociaux, alimentaires et environnementaux !

Nous sommes toujours avec le même refrain de « *plus t'as d'hectares, plus tu touches* », dans la concentration des moyens de production, dans le non-plafonnement des aides, dans la prise en compte insuffisante des actifs, dans la non-régulation des productions.

La France aurait pu aller plus loin, le cadre européen le lui permettait. Toutefois, elle a amorcé un rééquilibrage des aides entre fermes, filières et régions (majoration des aides à la surface sur les 52 premiers hectares notamment). Nous avons freiné les ardeurs du syndicat majoritaire mais nous avons malgré tout le choix parmi les critères qui nous excluent : « *t'as pas assez de vaches, les génisses y a plus d'aides, ton taux de productivité est trop bas, quant aux châtaignes et aux glands l'Europe dit que ce ne sont pas des ressources fourragères...* »

A moyen terme, nous pourrions à nouveau repenser de soutien aux productions fragilisées puisqu'en 2016 les aides couplées pourront être revues.

Le soutien de la PAC à la production de viande bovine n'est pas satisfaisant en ce qui concerne le seuil de 10 vaches, la mise en œuvre des priorités pour l'attribution de l'aide, la non-prise en compte des génisses qui pénalise les naisseurs-engraisseurs. Une prise en compte immédiate des difficultés de l'élevage bovin viande est nécessaire. De plus, l'impact attendu des effets du CETA et du TTIP est une baisse importante du prix payé au producteur et une diminution du revenu attendue de 40 à 50%. Nous n'avons pas oublié la PMTR (Prime Au Maintien des Troupeaux de Ruminants) que nous avons imaginée et qui prenait beaucoup mieux en compte les réalités de nos fermes bovines, ovines et caprines et l'aide couplée aux fruits et légumes frais.

Nous n'avons pas oublié l'importance du second pilier et le rôle crucial que jouent les régions dans la mise en œuvre de la politique de développement rural. En 2017, il sera possible d'augmenter le transfert du 1er pilier vers le second pilier. Augmenter les montants du second pilier, cela pourrait permettre plus d'aides à l'agriculture biologique, plus d'aides aux Mesures Agro-environnementales et Climatiques, plus d'aides aux investissements, plus d'aides à l'installation. Nos propositions en faveur de l'agriculture paysanne restent valables en ce qui concerne les seuils, les plafonnements par actif, les majorations pour la montagne, les jeunes et nouveaux installés...en ce qui concerne les soutiens à l'investissement. C'est aussi grâce au second pilier de la PAC qu'on pourrait exiger que se mettent enfin en œuvre des mesures de soutien des petites fermes en collaboration avec l'Etat et les régions.

Demain il faudra continuer à revendiquer une PAC pour l'agriculture paysanne, pour des aides ciblées, plafonnées, liées à l'actif paysan, et conditionnées à des obligations sociales et environnementales, pour le soutien des productions fragilisées, pour des territoires vivants.

Il faudra rapidement se mettre à faire le bilan des négociations de cette PAC, et ouvrir le chantier des propositions de la prochaine étape.

Nous reconnaissons, ici encore, l'intérêt d'avoir une structure européenne qui rassemble à ce jour 28 organisations paysannes européennes, ECVC, pour faire le bilan de la PAC au niveau européen et élaborer des propositions.

L'agroécologie ne peut être que paysanne !

« L'agroécologie paysanne est avant tout un corpus de pratiques vivantes porté par des mouvements sociaux avec un objectif politique commun : une agriculture sociale et écologique ancrée dans les territoires. »

Elle est partie prenante d'une dynamique de transformation sociétale globale qui touche tous les secteurs d'activité : nous en sommes les principaux acteurs ! ».

Derrière le juste constat que le modèle agricole actuel est dans une impasse, se cache une vision purement technico-économique de l'agroécologie qui fait la promotion de pratiques qui n'ont rien à voir avec celle-ci. Pire, il y a une volonté de légitimer la financiarisation et l'appropriation de la nature. Les « services écosystémiques » sont marchandisés, la « biomasse » sauvage et cultivée est confisquée par des droits de propriété intellectuelle. La nature est mise sous brevet ! Ces objectifs sont incompatibles avec l'autonomie paysanne et la souveraineté alimentaire, éléments pourtant centraux de l'agroécologie. Dans ce cadre, il n'est pas étonnant que rien ne soit fait pour agir sur le contexte politique et économique global qui détermine les choix agricoles et alimentaires. Ainsi, les politiques publiques et les échanges internationaux ne sont pas remis en question, la question foncière et les enjeux sociaux ne sont pas pris en compte. De fait, en continuant à appliquer les mêmes politiques, le gouvernement français, au lieu d'offrir un cadre favorable aux pratiques paysannes agroécologiques, prend des décisions qui conduisent à l'exclusion progressive de celles et ceux qui les mettent en œuvre. Dans cette agriculture qui se targue de vertus environnementales, les fermes à taille humaine continueront à être remplacées par des usines, les savoirs paysans par des technologies brevetées (comme les drones par exemple) et le travail humain par des machines ou des intrants chimiques. Cette agriculture qui ne survit que grâce à une énergie fossile déclinante et l'exploitation grandissante d'une main-d'œuvre précaire cherche son salut dans la « bioéconomie », pour le plus grand bonheur des multinationales et des marchés financiers. Elle camoufle sa fuite en avant destructrice derrière le vocabulaire des alternatives. » Extraits du communiqué de presse du collectif pour une agroécologie paysanne, suite au Symposium International sur l'Agroécologie pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition organisé par la FAO les 18 et 19 septembre 2014.

32 - La recherche d'alternatives

Trop souvent, les choix arrêtés par les puissants de ce monde visent à concentrer les richesses plus qu'à en créer de nouvelles, en concentrant l'accès aux moyens de produire, de transformer et de vendre. Ces ressources ne sont pas extensibles à l'infini (foncier, marchés, fonds publics, etc.). Donc leur accaparement par des moyens financiers et industriels se fait toujours aux dépens d'acteurs économiques déjà en place, chez nous ou dans d'autres pays, notamment dans les pays du Sud. Cette tendance exacerbe déjà les concurrences entre nos régions, par la spécialisation de chacune et la concentration des unités de production.

Le contexte dans lequel chacunE se trouve explique les déclinaisons différentes de l'Agriculture paysanne, mais celle-ci est possible partout. Dans toutes les régions, une meilleure répartition des aides et des volumes à produire, la recherche de plus d'autonomie dans un espace rural solidaire reste un objectif commun à toutes et tous.

Après 2014, Année Internationale de l'Agriculture Familiale, beaucoup de chantiers restent ouverts, car beaucoup de bonnes intentions étaient énoncées dans les discours politiques dans tous les pays, mais force est de constater qu'un décalage important existe avec les choix réellement faits : ils sont sous-tendus dans les pays occidentaux par une course sans fin vers la « compétitivité ». Toutes les orientations prises ces derniers mois ne sont pas favorables à l'Agriculture paysanne et Familiale. Il faut dénoncer cette tendance forte dans un contexte de concurrence internationale, où les paysannes et les paysans de l'Est et de l'Ouest, les paysannes et les paysans du Nord et du Sud de notre planète sont mis en concurrence les uns avec les autres. C'est un leurre de nous faire croire que le progrès passe par là. C'est juste un moyen de faire produire plus sans gagner plus. Cela ne sert qu'à disqualifier celles et ceux qui sont dans un contexte plus défavorable.

C'est pour cela également qu'il nous faut continuer à dénoncer les Accords de Libre Echange. Ce n'est qu'une porte ouverte au moins-disant social et environnemental, pour que notamment les sociétés multinationales puissent mieux privatiser les profits et collectiviser les charges. Il faut que les citoyenNEs restent libres de décider de leur environnement, de leur mode d'alimentation, de leur cadre de vie, en lien étroit avec l'agriculture de leur pays. Le libéralisme à outrance vise à confisquer à l'Etat son rôle de garant des droits individuels, et du bien-vivre ensemble (qui nécessite des règles et des devoirs). Il faut condamner cette

menace, aussi bien des Accords de Libres Echanges entre l'Union Européenne et les Pays d'Afrique de l'Ouest (APE), que du CETA et du TAFTA en projet, entre l'Union Européenne et le Canada d'une part, et les USA d'autre part.

La Loi d'Avenir met l'accent sur la double performance économique et environnementale mais le volet social semble avoir été négligé. En France, la population agricole diminue de moitié tous les 20-25 ans depuis un siècle (40, puis 20, puis 10, puis 5, puis 2,5% de la population active). Et aujourd'hui, beaucoup considèrent qu'avec 1% de la population, les agriculteurs et agricultrices seraient bien assez nombreux pour produire de façon « moderne ». Même les nouvelles mesures pour limiter la concentration du foncier dans quelques mains ne contribuent guère à freiner la surenchère aux agrandissements, et les aides PAC ne sont toujours pas réparties équitablement. La forte orientation du premier pilier en faveur des productions végétales à exporter est toujours là. Ces montants élevés pour les fermes de grandes cultures amplifient la financiarisation de notre métier. Ce phénomène rend de plus en plus anonymes les transactions et choix économiques. Par ailleurs, les régions de montagne et autres zones défavorisées qui occupent une belle part des surfaces valorisées par l'agriculture, connaissent un affaiblissement régulier et important des dynamiques économiques et démographiques et se sentent de plus en plus délaissées par les politiques publiques.... Partout, l'Agriculture paysanne en est l'alternative fondamentale : il faut remettre l'Economie au service des Humains, et non pas les Humains au service d'une économie. Le travail ne doit pas être considéré comme une charge à réduire au maximum, c'est la base de la valorisation de notre métier.

Il faut combattre le discours libéral du « laissez-nous entreprendre », demandant une moindre intervention de l'Etat, tant pour minimiser la législation environnementale que sociale. Certes les mesures qui s'ajoutent aux mesures pour compenser une législation trop décousue rendent la règle à respecter trop complexe et difficile à comprendre et parfois à appliquer. Mais force est de constater que les plus libéraux sont aussi les plus interventionnistes, par des lobbies corporatistes en tout genre, tant auprès des autorités de l'Etat qu'auprès des gouvernements européens. Les plus libérales-libéraux sont aussi les plus protégés et les plus assistés. Il faut sans cesse dénoncer cette façon d'orienter les choix politiques. L'intérêt général est autre chose que la somme de quelques intérêts particuliers. L'oublier mène à de graves déséquilibres démocratiques.

33 - Sur nos deux jambes

La vie syndicale a plusieurs facettes : l'analyse, la recherche d'alternatives, la confrontation au politique et la lutte. La Confédération paysanne doit s'investir dans toutes ces facettes pour faire de son combat syndical un combat utile aux paysannes et aux paysans et à la société. C'est pourquoi la Confédération paysanne est investie à la fois dans le syndicalisme et dans le développement (avec la Fadear), pour une défense et la promotion des agricultures paysannes et pour une lutte contre l'industrialisation de l'agriculture.

C'est pourquoi la représentation dans les ministères est indissociable de la mise en place d'un rapport de force dans la rue. C'est pourquoi nous sommes souvent amenés à défendre nos vues devant les tribunaux mais aussi face au peuple et aux médias. Les paysanNEs du monde ont une longue histoire collective de la lutte sociale. Celle-ci s'est nourrie de la diversité des savoir-faire locaux et de leurs rencontres. Plus que jamais, le pouvoir politico-financier s'attèle à éradiquer ces savoir-faire en imposant ses normes et son contrôle. Il est important de se battre en faveur des conditions de reconnaissance, de transmission et de création des savoir-faire paysans comme la garantie de l'autonomie des individus et des communautés paysannes.

Conclusion

Pour une politique de la demande

En défendant l'Agriculture paysanne, la Confédération paysanne combat tout à la fois la guerre économique généralisée que promeut le libéralisme; et la fragmentation identitaire qui en découle en réaction.

Car ce qui caractérise avant tout l'agriculture paysanne, c'est qu'elle cherche à assumer pleinement l'inscription de l'agriculture dans de multiples dimensions : économique, sociale, environnementale et territoriale, climatique... Ainsi, les pratiques concrètes de l'agriculture paysanne ne découlent pas de la recherche d'un intérêt individuel imaginaire fondé sur la conquête des marchés par les prix : cette fuite en avant amène l'industrialisation, et est à l'évidence préjudiciable à toutes et tous, dans et hors le monde agricole. L'agriculture paysanne au contraire envisage l'intérêt de chacunNE à partir de ce que nous avons de commun : des territoires, un environnement, des savoir-faire, des préférences collectives en matière alimentaire, etc... En cela l'agriculture paysanne fait vivre ce que nous avons en partage là où la pensée libérale et sa mise en œuvre, la politique de l'offre, le détruit.

Or ces biens communs, toute la société y tient, elle l'exprime de plus en plus. Et toute la société souhaiterait se nourrir de l'alimentation saine et savoureuse issue de l'agriculture paysanne. En ce sens l'agriculture paysanne est une agriculture de la demande, au sens économique comme au sens politique.

Au sens économique

L'agriculture paysanne, en tant que système de choix soucieux de l'intérêt général dans toutes les dimensions où s'inscrit l'agriculture, produit par définition une alimentation elle-même destinée à toutes et tous. Elle a donc vocation à se généraliser. Or si, certes, les ressorts de la demande pour nos produits sont divers, celle-ci reste néanmoins largement contrainte par les moyens économiques dont disposent les ménages. L'agriculture paysanne est donc face à une difficulté paradoxale : notre production est moins coûteuse à la collectivité car nous assumons tous les coûts de production mais de ce fait, certaines productions mises à part (comme le lait), nos produits sont globalement plus chers. La généralisation de nos pratiques bute donc sur un ordre social de plus en plus inégalitaire. D'ailleurs, outre la prétendue « vocation agro-exportatrice » de la France, l'accès de tous à une alimentation minimale est le principal argument du gouvernement pour justifier la politique de l'offre, l'industrialisation de la production et la baisse artificielle des prix alimentaires qu'elle permet. Le risque est grand donc, que l'agriculture paysanne se retrouve réduite à un petit segment de l'offre parmi d'autres à destination d'une minorité, à côté d'une alimentation industrielle et bon marché. En dépit de ses dégâts, celle-ci semble garante aux yeux des gouvernants d'une paix sociale, précarisée par leurs choix politiques. C'est aussi pour cela que nous luttons contre l'industrialisation de l'agriculture : parce qu'en produisant une alimentation toujours plus coûteuse pour la collectivité mais surtout toujours moins chère à la production, elle est au service d'un ordre social inégalitaire qui se radicalise.

L'avenir de l'agriculture paysanne, si elle entend demeurer autre chose qu'un corpus de techniques de productions au service d'un business parmi d'autres, dépend très étroitement de la demande pour ses produits.

Au sens politique

Outre son aspect économique, la demande sociale dans un sens plus politique est au cœur de l'agriculture paysanne. La préservation de l'environnement, l'emploi, la qualité gustative et sanitaire de l'alimentation, la relocalisation des productions, la vie des territoires sont des sujets très débattus dans notre société. Les choix que fait l'agriculture paysanne procèdent bien sûr des savoir-faire hérités et de l'expérimentation ou encore des débats explicites que nous menons à la Confédération paysanne, mais aussi de cette activité démocratique diffuse, loin des institutions, dont toute société est le siège. Ainsi, si nous visons par nos pratiques tant d'autres objectifs à côté de celui de notre rémunération, c'est parce que l'agriculture paysanne incarne la demande sociale en matière agricole et alimentaire. Les préférences collectives concernant ces domaines s'incarnent dans nos choix et nos pratiques.

En ce sens, pratiquer l'agriculture paysanne, être paysan ou paysanne, c'est pratiquer pour le compte de touTEs la mise en œuvre des préférences qui se dégagent du débat public. Ainsi l'agriculture paysanne, est le volet agricole et alimentaire d'un projet de société démocratique, c'est à dire qui s'interroge sur que produire, pour qui, comment et avec quels impacts, à quels coûts, etc. et qui ne s'en remet pas à de prétendues « lois économiques » énoncées par les puissantEs et dans leur seul intérêt.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de refonder le rapport des politiques à l'agriculture et au milieu rural.

C'est pour cela que nous pensons que toutes les forces de la société doivent être associées à la définition des politiques agricoles, au moins dans leurs objectifs principaux.

C'est pour cela que nous réclamons l'organisation d'états généraux de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires.

Annexes : motions adoptées au congrès

Motion « L'avenir de la Confédération paysanne, sa stratégie, son positionnement politique et sa place dans l'échiquier politique »

1^{ère} partie

« Dans un contexte international de dérégulation et d'enjeux nouveaux, en particulier climatiques, la Confédération paysanne doit accompagner tous les agriculteurs dans la nécessaire transition, rappelant que toutes les agricultures, aussi agro-écologiques fussent-elles, ne garantissent pas la justice pour les paysans.

Notre communication syndicale doit se renforcer, en priorité, sur la défense des travailleurs de l'agriculture quel que soient leurs modes de production et leurs modes de commercialisation.

Si nous sommes entendus par la société, notre crédibilité doit s'appuyer sur une vision prospective argumentée à orienter principalement vers les paysans. Nous combattons d'autant plus la perversité des fermes usines que nous valoriserons les effets sociaux de l'agriculture paysanne sur le territoire et que nous mettrons en lumière les effets destructeurs de l'agriculture industrielle en termes d'emplois et de liens sociaux. »

2^{ème} partie

« Nous devons nous organiser sur de nouvelles structures régionales qui concentreront les leviers d'études et d'interventions sur l'économie territoriale. Cette réorganisation doit aussi s'appuyer sur la mutualisation des moyens et des compétences de l'ensemble de nos structures. Cette mutualisation et cette organisation que l'on souhaite est certes déjà en marche, mais nous devons l'amplifier.

Pour autant, nous devons aussi sauvegarder nos structures départementales et partenariales : lieu de proximité et d'identité syndicale avec les collectivités territoriales. »

Motion « Pour une AG nationale en 2016 sur les questions sociales ! »

Présentée par les Conf' de l'Aude, du Calvados, de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de l'Orne et de la Haute Savoie

Parce que la Confédération paysanne est la seule à pouvoir défendre un modèle social basé sur la solidarité, la répartition,

Parce que les valeurs de justice et d'équité sont les marqueurs de la Confédération paysanne,

Nous ne pouvons pas accepter que la Confédération perde pied sur la grande question SOCIALE.

Même si les contraintes de la vie syndicale, les réunions internes et externes, la défense des productions ne bénéficiant pas d'une juste rémunération du travail,

Même si la menace de l'industrialisation de l'agriculture absorbe le temps syndical.

La pérennité de la commission sociale interne est posée.

La crise économique, les métastases idéologiques néolibérales, parcourant l'ensemble de la société, sur la possible fin des grands acquis sociaux, et particulièrement du système de retraite par répartition, remplacé par des retraites par capitalisation, accessibles à ceux qui en ont les moyens, fait son chemin, peut être jusque dans nos rangs.

Si le contenu social de nos revendications, dans l'expression publique, reste bien présent : plafonnement des aides, cotisants solidaires, surprimes aux premiers ha, aide aux petites fermes, absence de plancher d'accès aux aides, accès au foncier pour des porteurs de petits projets, agriculteurs en difficulté, réforme de la fiscalité trop favorable à l'investissement, main d'oeuvre migrante... les revendications sur l'ensemble des acquis sociaux et de la couverture sociale sont devenues peau de chagrin.

Non seulement les retraites des paysans sont en deçà du minimum vieillesse mais elles se dégradent continuellement. Avec une revendication à "85% du SMIC" les pensions sont passées en dessous de 75%.

Entre 2007 et 2012, au moment du départ en retraite, pour l'ensemble des régimes, les pensions ont progressé de 183 € pour les femmes, et de 206 € pour les hommes parce qu'indexées sur le SMIC, alors qu'en agriculture, seulement 43 € pour les femmes et 36 € pour les hommes. Ces chiffres signifient que les revenus servant de base au calcul augmentent plus vite dans le régime général que dans le secteur agricole : le décrochage se poursuit.

- Les compléments de retraite (PMR 1 et PMR 2, et points de RCO gratuits) ne sont accessibles qu'aux carrières complètes, pénalisant prioritairement femmes et aides familiaux, ils doivent à minima être proratisés
- Le coefficient d'adaptation (né en 2003) doit être supprimé car il annule les points acquis par la durée de l'allongement des cotisations, il aurait permis de revaloriser les pensions,
- Le coefficient de minoration pour ceux qui n'ont pas atteint le nombre d'années de cotisation doit être supprimé car il est trop pénalisant,
- Le complément "3 enfants" est proportionnel au montant de la retraite, et donc très défavorable pour les retraites paysannes, il doit être forfaitaire,
- Le plafonnement des cotisations AVA (retraite proportionnelle) actualisé à 38 040 € au 1^{er} janvier 2015 fait perdre des recettes au régime de protection sociale, et le plancher à cotiser peut représenter 50% du revenu,
- La couverture maladie est la branche de protection sociale qui s'est financièrement le plus affranchie des cotisations paritaires salariales et patronales. En effet, la situation économique et les conséquences sociales (chômage) ont fait que la solidarité a été activée en créant la Couverture maladie universelle (CMU). De plus, depuis toujours, la solidarité familiale a joué en couvrant toute la famille à partir d'une seule cotisation (ayant-droits). La gestion de cette branche reste liée à chaque régime de protection sociale mais est consolidée financièrement au plan national. Une grande réforme est nécessaire. Pour le régime agricole, la cotisation minimum n'a plus de sens et une évolution vers un appel de cotisation liée à la CSG est à envisager. Cette évolution permettrait une diminution de 800 à 1000 € annuels par cotisantE et serait une forme de soutien aux petites exploitations, aux cotisants solidaires qui accèdent au statut d'exploitant agricole, à l'installation.... Cette évolution fait aussi partie des nombreux sujets à travailler entre nous et avec d'autres.

Les paysanNEs dont la production est en crise et qui se trouvent sans revenu doivent acquitter leurs cotisations sociales alors qu'ils se retrouvent sans revenu, il faut adapter la volatilité des revenus avec la solidarité professionnelle et imposer des cotisations plus justes en fonction du revenu (une réelle proportionnalité). Il faut réfléchir pour faire contribuer l'amont, l'aval agricole et agroalimentaire ainsi que la grande distribution, coresponsables de la politique agricole et coupables de l'effondrement des cours.

La plage des 30 points, voulue pour imposer un peu de solidarité au sein du régime agricole, est devenue la justification de l'évasion fiscale et sociale (entre 7 688 et 16 496 € de revenus annuels= 30 points).

Un rapport du Conseil d'analyse économique, appelant à refonder l'assurance maladie rappelle que le besoin de complémentaire "santé" coûte 8% en frais de gestion, et que s'il était intégré dans le régime général, ces frais n'existeraient pas (mêmes dossiers à reprendre deux fois). Il est donc nécessaire de remettre en cause cette complexe et coûteuse architecture de la protection sociale.

Enfin, la politique d'exonération de cotisations sociales sur salaires, a fortiori ne s'appliquant que sur les bas salaires incite, pour certaines de nos productions agricoles, au développement d'une agriculture industrielle (serres tomates.....).

L'aggravation des disparités, le fossé béant entre ceux qui accaparent les richesses et les exclus menacent le "vivre ensemble". L'économiste Piketty alerte les décideurs politiques sur cette menace sociétale, 70 ans après les propositions du Conseil national de la résistance (CNR). L'histoire de la protection sociale nous rappelle aussi que son "inventeur" à la fin du 19eme s'appelait Bismarck et que la mise en oeuvre des 3 branches (accident ,maladie, retraite) étaient conçues comme des **outils de sécurisation et de stabilisation de tous les parcours professionnels, nécessaire aux équilibres sociétaux.**

Ayons l'ambition de nous saisir de ces grandes questions sociales, de les construire et de les porter collectivement dès cette année !

- (1) : les exonérations sociales Fillon s'appliquent pour les salariés payés moins de 1.6 SMIC brut, elles permettent le non-paiement d'environ 5 000 € de cotisation patronales annuelles.

Motion « La Confédération paysanne, syndicat libre »

La Confédération paysanne de Gironde rappelle que la Confédération paysanne doit s'émanciper de toute tendance politique. Le syndicat doit porter la colère des paysans et pas le discours convenu des partis politiques.



Confédération Paysanne